

Les renseignements fournis seront traités de manière confidentielle.

Nom :	Prénom :	
Adresse :		
_____	_____	_____
N° civique	Rue	Code postal
Ville :		
Téléphone - Jour :	Soir :	
Adresse courriel :		
Date de naissance :	Numéro d'assurance sociale :	
Langue(s) parlée(s) :		
<input type="checkbox"/> Français	<input type="checkbox"/> Anglais	<input type="checkbox"/> Autre, précisez :

Expérience :	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	Poste / Fonction occupée
Si oui, cochez : Élection :	<input type="checkbox"/> Fédérale	Années :	
	<input type="checkbox"/> Provinciale	Années :	
	<input type="checkbox"/> Municipale	Années :	

Poste(s) convoité(s) :
<input type="checkbox"/> Préposé(e) à l'accueil, aux mesures sanitaires et membre de la table de vérification de l'identité des électeurs
<input type="checkbox"/> Scrutateur de bureau de vote
<input type="checkbox"/> Secrétaire de bureau de vote
<input type="checkbox"/> Substitut à un employé du personnel électoral

Disponibilités :	
<input type="checkbox"/> Vote par anticipation (4 décembre 2022, 11h00 à 20h00)	<input type="checkbox"/> Jour du scrutin (11 décembre 2022, 9h00 à 20h00)

Formation du personnel électoral (en soirée):
Dans l'éventualité où la formation se tiendrait en mode virtuel (Zoom), disposez-vous de l'équipement de travail nécessaire?
<input type="checkbox"/> Oui
<input type="checkbox"/> Non
<small>* Une rémunération de 30 \$ est prévue pour la formation du personnel électoral. Seuls les participants présents au jour de vote (BVA¹ ou BVO²) bénéficieront de cette rémunération.</small>

Si je suis embauché(e), je comprends que je serai payé(e) selon les tarifs de rémunération en vigueur.

Date

Signature

TRAVAIL DE NATURE PARTISANE

Veillez prendre note qu'aucun membre du personnel électoral ne peut se livrer à un travail de nature partisane dès le moment où il prête serment.

VOTE PAR ANTICIPATION

Je comprends que si je suis embauché(e) à titre de secrétaire ou de scrutateur lors du vote par anticipation, je me rends disponible pour procéder au dépouillement des votes le dimanche 11 décembre 2022, à partir de 19h00.

FONCTIONS DU PERSONNEL ÉLECTORAL

PRÉPOSÉ(E) À L'ACCUEIL, AUX MESURES SANITAIRES ET MEMBRE DE LA TABLE DE VÉRIFICATION DE L'IDENTITÉ DES ÉLECTEURS

Rémunération : 200 \$ BVA¹
200 \$ BVO²

- S'assure de l'application des mesures sanitaires en vigueur pour limiter la propagation de la pandémie de COVID-19 (désinfection des mains, port du masque de procédure, distanciation sociale, etc.);
 - Accueille les électeurs qui n'ont pas en leur possession leur carte de rappel ou qui ne peuvent présenter l'une des pièces d'identité prévues par la Loi;
 - Vérifie l'identité de l'électeur à l'aide des documents qu'il présente ou de la personne qui atteste son identité.
-

SCRUTATEUR

Rémunération : 220 \$ BVA¹
250 \$ BVO²

- Veille à l'aménagement de son bureau de vote;
 - Assure le bon déroulement du vote et maintient le bon ordre à son bureau de vote;
 - Accueille l'électeur et le renseigne sur la manière de voter;
 - Valide la qualité d'électeur;
 - Remet à l'électeur le bulletin de vote ainsi qu'un crayon;
 - Concilie, avec le secrétaire, le nombre d'électeurs rayés à la liste électorale et le nombre de bulletins de vote remis;
 - Procède au dépouillement du vote de son bureau de vote.
-

SECRÉTAIRE

Rémunération : 210 \$ BVA¹
240 \$ BVO²

- Assiste le scrutateur dans ses fonctions;
 - Inscrit les mentions relatives au déroulement du vote dans le registre du scrutin;
 - Gère la liste électorale de concert avec le scrutateur.
-

DÉPOUILLEMENT (SCRUTATEUR ET SECRÉTAIRE)

Rémunération* : 30 \$ BVA/jour¹

- Le dépouillement du BVA s'effectuera le dimanche 11 décembre 2022, à partir de 19h00.
-

SUBSTITUT

Rémunération* : 75 \$ JR³
50 \$ 3HR⁴

- Remplace un membre du personnel électoral dans ses fonctions.

* Si un substitut doit pourvoir à un poste électoral, il recevra seulement la rémunération prévue pour ce poste.

¹ BVA : Bureau de vote par anticipation

² BVO : Scrutin général

³ JR : Se rend disponible toute la journée

⁴ 3HR : Trois premières heures